

ENJEUX DE BIODIVERSITÉ



Atlas de biodiversité
communale de Concoret
2021-2023

CPIE Forêt de Brocéliande
02 97 22 74 62
contact@cpie-broceliande.fr



ABC
CONCORET



OFB
OFFICE FRANÇAIS
DE LA BIODIVERSITÉ



Sommaire

Paysages et milieux naturels	3
Bocage	4
Haies.....	4
Prairies.....	5
Forêt et boisements	5
Landes	6
Zones humides et cours d'eau.....	7
Qualité de l'eau	7
Mares	7
Espèces à enjeux	8
Flore	8
Invertébrés	9
Orthoptères (criquets, sauterelles et grillons)	9
Odonates (libellules et demoiselles)	10
Coléoptères	10
Rhopalocères (papillons de jour)	10
Amphibiens & Reptiles.....	11
Amphibiens	11
Reptiles.....	12
Oiseaux.....	13
Mammifères	14
Mammifères non-volants	14
Chiroptères (chauves-souris).....	15
Poissons.....	15
Espèces exotiques envahissantes.....	15
Continuités écologiques.....	16
Dans le bourg	16
Intérêt de la gestion différenciée	17
Rupture de la trame verte au Nord.....	18
Landes	18
Références.....	19
Bibliographie	19
Webographie.....	20



CPIE Forêt de Brocéliande

Liste des figures

Figure 1 : Simplification des grands types d'habitats du CBNB au sein du buffer de 2,5 km, réalisée par les étudiants master 2 GHBV de Rennes 1.....	3
Figure 2 : Photos aériennes de Concoret en 2006 et 1950 (Remonter le temps, 2022)	4
Figure 3 : Photographie d'une lande affleurante sur Concoret, prise par Maël Garrin.....	6
Figure 4 : Glaïeul d'Illyrie, photographie prise par Glenn Dubois.....	8
Figure 5 : Criquet des ajoncs (Source : INPN)	9
Figure 6 : Faune, photographie prise par Maël Garrin	11
Figure 7 : Triton de Blasius, photographie prise par Glenn Dubois	12
Figure 8 : Chevêche d'Athéna (Source : flickr, J. C. Hinojosa)	13
Figure 9 : Trame verte simplifiée.....	17

CENTRE PERMANENT D'INITIATIVES

POUR L'ENVIRONNEMENT



Paysages et milieux naturels

Près d'une dizaine de grands types de végétation sont représentés sur la commune de Concoret et ses alentours (figure14).

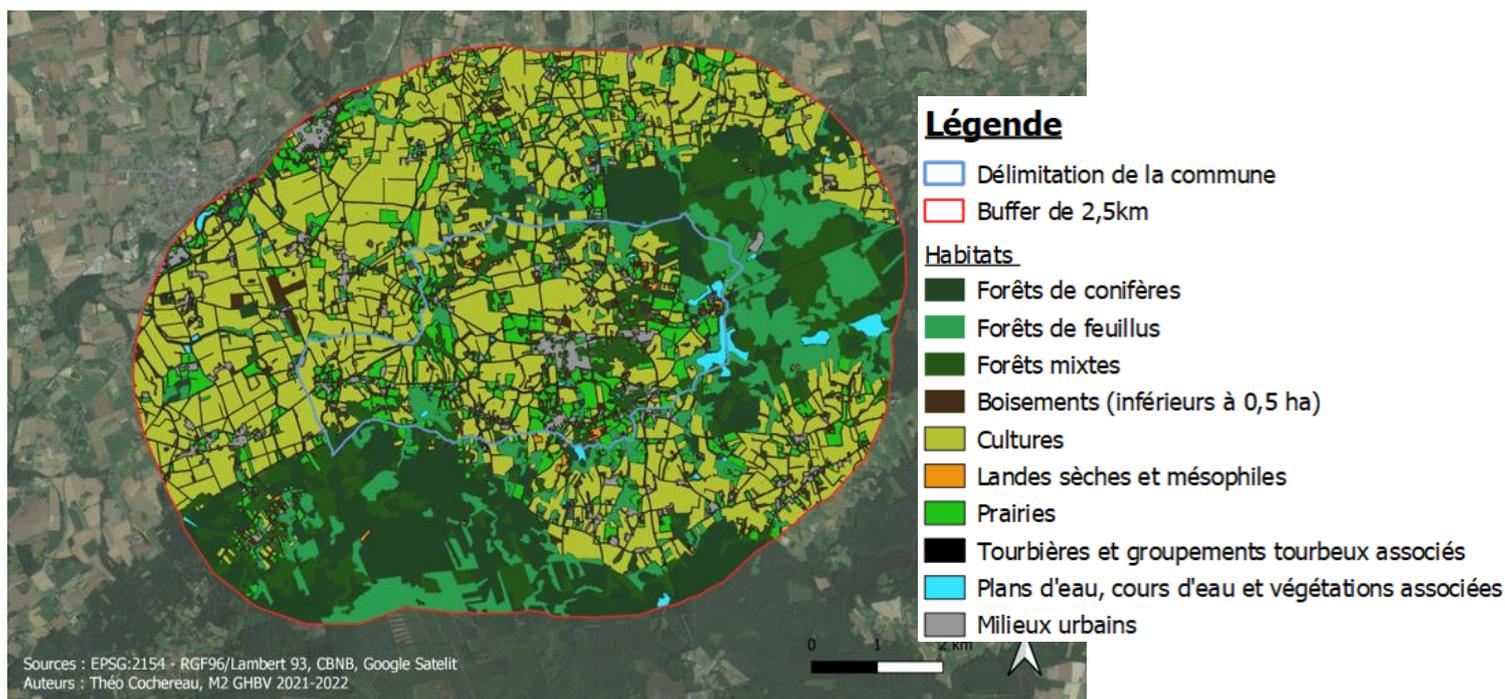


Figure 1 : Simplification des grands types d'habitats du CBNB au sein du buffer de 2,5 km, réalisée par les étudiants master 2 GHBV de Rennes 1.

La moitié du territoire est occupé par des milieux végétalisés artificiels. Ceux-ci sont pour la majorité des cultures ou des plantations d'arbres mais également les parcs et jardins (figure 15). L'activité agricole, à dominante d'élevage sur la commune, a façonné le paysage de façon à ce que près d'1/3 de celui-ci soit représenté par des habitats dits « semi-naturels » - c'est-à-dire des habitats naturels dont le développement est influencé par les activités humaines. On y trouve donc des milieux ouverts (prairies, landes) en surface importante, intégrés dans un maillage bocager dense et des boisements épars. De multiples infrastructures agro-écologiques sont également à noter, notamment des linéaires de haies et des mares artificielles.



Bocage

Haies

Le bocage est identifié comme élément majeur du paysage sur plusieurs documents de politiques publiques communes : le SRCE, l'Atlas du paysage Morbihan, mais aussi indirectement les SCOT des Pays de Ploërmel et de Brocéliande, ce qui témoigne de sa place importante dans le paysage.

Les haies, éléments fondateurs du bocage, présentent des enjeux de préservation, aussi bien quantitativement qu'en terme de qualité de milieu. A Concoret, la densité bocagère peut atteindre jusqu'à 125 mètres de linéaires par ha (ml/ha), ce qui est supérieur à la moyenne de son bassin versant – l'Yvel Hyvet. Néanmoins, comme tout le territoire breton, la commune a été touchée par la politique de remembrement (figure X).

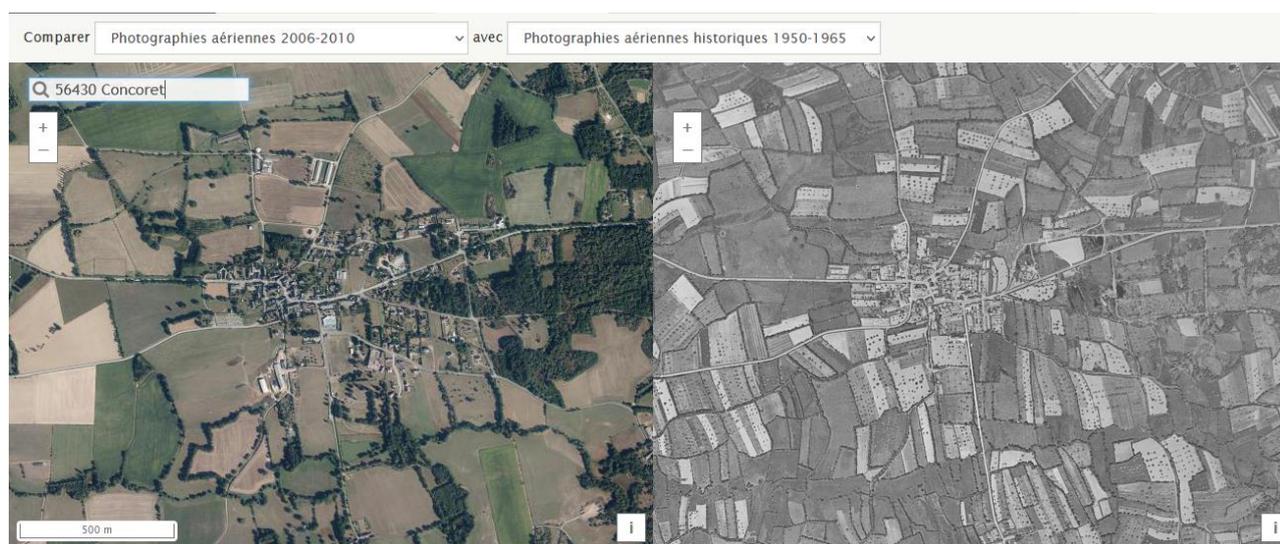


Figure 2 : Photos aériennes de Concoret en 2006 et 1950 (Remonter le temps, 2022)

Le bocage, outre son intérêt paysager, rend de nombreux services écosystémiques. Les haies bocagères sont des atouts considérables pour le sol (anti-érosion, développement mycorhizien), le stockage de l'eau et l'accueil de la biodiversité (réservoir et corridor écologique).

Situé en tête de bassin versant, le bocage de Concoret joue un rôle essentiel pour la qualité de l'eau de l'ensemble du territoire des bassins versants de l'Oust et du Meu

Pourtant, d'après une étude menée par des étudiants de l'université de Rennes 2 en 2022, seules 23% des haies de la commune sont considérées comme en bon état. De plus, il semblerait que seulement un tiers du linéaire de haies a un rôle anti-érosif (SMGBO, 2011).



CPIE Forêt de Brocéliande

Pour la biodiversité, la haie regorge de micro-habitats tels que les cavités dans les arbres creux ou morts. Dans le bourg, sur 316 arbres recensés, une quarantaine d'arbres présentaient des cavités favorables à l'accueil de biodiversité. Ces arbres sont à préserver car constituent des habitats privilégiés pour de petits coléoptères saproxyliques (qui se nourrissent de bois mort), des oiseaux ou encore des chauves-souris.

Prairies

A Concoret, les prairies occupent 23% du territoire. Celles-ci sont principalement menées pour l'agriculture en fauche et/ou pâturage. Les pratiques d'élevage favorables au maintien de ces milieux sont mis en valeur dans le SCRE Bretagne ainsi que dans l'Atlas des paysages du Morbihan. Les prairies constituent un habitat privilégié pour de nombreuses espèces qui y trouvent refuge et nourriture (Amiaud & Carrère, 2012).

En 2022, le Conservatoire botanique national de Brest (CBNB) a noté la présence de prairies humides remarquables à la Bouvrais. La diversité floristique de ces prairies serait rare en Bretagne.

Le lieu-dit « Les prés à Chesard » présente également des prairies intéressantes, notamment dans les fonds de vallons humides. Ces prairies, menacées par la fermeture du milieu, seraient à maintenir ouvertes par une gestion extensive.

En ce qui concerne les prairies de la surface agricole utile, la majorité ont été semées et sont par conséquent peu diversifiées aujourd'hui.

Forêt et boisements

Les espaces boisés sont nombreux autour de Concoret et se concentrent particulièrement au nord-est et au sud du territoire, notamment avec la Forêt de Paimpont. Ils s'étalent sur presque 1/4 du territoire (22%) tandis que la moyenne communale sur la région est de 13 % (Géo Bretagne Sud, 2010). En 1981, ils ne représentaient que 6,8% du territoire.

La moitié des boisements identifiés sont de la plantation d'arbres à feuilles caduques ou persistantes. Ces milieux sont assez dispersés sur Concoret et sont principalement connectés de part et d'autre du bourg par les haies bocagères.

L'enjeu pour le territoire sera donc de maintenir les connectivités écologiques induites par la présence des haies ou d'en restaurer pour assurer la fonctionnalité des corridors pour la biodiversité.

CENTRE PERMANENT D'INITIATIVES

POUR L'ENVIRONNEMENT



CPIE Forêt de Brocéliande

On peut également trouver à l'extérieur du bourg, dans les zones plutôt agricoles, plusieurs petits bois de quelques hectares. Dans le Morbihan, selon l'article L.311-1 du code forestier, les espaces boisés de moins de 2,5 hectares ne répondent pas aux exigences juridiques d'autorisation de défrichement (Eau & Rivière de Bretagne, 2021). La préservation de ces bois est importante pour les espèces forestières qui y trouvent refuge mais également pour celles de lisières.

Landes

Les landes sont inscrites dans les différentes politiques publiques comme étant à identifier, préserver, restaurer et revaloriser (SCRE Bretagne & Atlas des paysages du Morbihan). Elles sont également mises en avant par le site Natura 2000 « Forêt de Paimpont ». Ces milieux naturels présentent donc un enjeu non négligeable du territoire (DIREN Bretagne, 2006).



Figure 3 : Photographie d'une lande affleurante sur Concoret, prise par Maël Garrin

En très faible proportion sur la commune (moins de 2% du territoire), les landes présentent néanmoins un intérêt écologique fort. Ces milieux, caractérisés par des sols pauvres et souvent composés de bruyères et d'ajoncs, accueillent une biodiversité remarquable. En effet, la Bretagne a une responsabilité nationale sur la préservation de ces milieux et des espèces qui y sont inféodées.

CENTRE PERMANENT D'INITIATIVES

POUR L'ENVIRONNEMENT



CPIE Forêt de Brocéliande

A Brocéliande, les landes sont des habitats déterminants pour le site européen Natura 2000 « Forêt de Paimpont » (DIREN Bretagne, 2006).

Grâce à l'ABC, les zones de landes ont été identifiées finement par le Groupe d'études des invertébrés armoricains (GRETIA). Sur la commune, les landes sont pour la plupart affleurantes et présentent une végétation de milieux secs. Peu entretenues, ces landes sont sensibles et en tendance à la fermeture par la colonisation de résineux.

Zones humides et cours d'eau

La commune de Concoret, située en tête du bassin versant de l'Yvel-Hyvet, est caractérisée par un paysage vallonné par les affluents de l'Aff et de l'Yvel. Près de 24km de cours d'eau permanents ou temporaires parcourent la commune. Le massif étant majoritairement imperméable, les eaux restent en surface et ne constituent que peu de réserves en souterrain. Ainsi, les zones humides occupent 7 % du territoire avec presque 112 ha dont 73 ha de prairies humides (SMGBO, 2010).

Qualité de l'eau

La qualité de trois cours d'eau (figure 19) a été évaluée par les étudiants de Master 2 de GHBV par l'étude des macro-invertébrés benthiques. L'occupation du sol et la qualité de l'eau semblent être liées. En effet, lorsque les milieux bordant le cours d'eau sont majoritairement forestiers, les concentrations en éléments nutritifs des eaux sont plus faibles et la remise en suspension des sédiments est limitée par les diminutions des vents. L'orientation des haies aurait également un impact sur la qualité des cours d'eau, agissant comme des barrières naturelles (Debenne *et al.*, 2022).

Les documents de politiques publiques appuient l'enjeu lié à l'eau sur le territoire en ciblant le recensement, la préservation et la restauration des milieux aquatiques (SCOTs & SRCE).

Mares

En 2022 et 2023, la cartographie des mares a été revue et affinée sur la commune de Concoret. L'ensemble des mares ont été caractérisées et celles favorables aux amphibiens ont été prospectées.

CENTRE PERMANENT D'INITIATIVES

POUR L'ENVIRONNEMENT



CPIE Forêt de Brocéliande

Sur 68 mares recensées, la moitié seulement étaient favorables à l'accueil d'amphibiens. La cause majeure était la présence de poissons dans les mares. En effet, certains poissons d'eau douce se nourrissent de végétation aquatique, habitat privilégié des tritons notamment. Certains poissons se nourrissent également des larves d'amphibiens(ex : têtards). Certaines mares semblaient également avoir un taux d'eutrophisation relativement élevé (présence de végétation aquatique en abondance liée sans doute à un apport trop important en nutriment, notamment l'azote).

Un travail sur les mares, leur gestion ou leur restauration pourrait être envisagé, en passant par la concertation avec les propriétaires.

Espèces à enjeux

Flore

Les espèces végétales remarquables sont principalement situées autour de l'étang de Comper, sur les bords, dans les communautés amphibies. Parmi ces espèces, le coléanthe délicat (*Coleanthus subtilis*) et le flûteau nageant (*Luronium natans*), espèces inscrites à la directive européenne « Habitat-Faune-Flore ».

Dans les landes, le glaïeul d'Illyrie (*Gladiolus illyricus*), espèce déterminante en Bretagne, a été observée en 2023.



Figure 4 : Glaïeul d'Illyrie, photographie prise par Glenn Dubois

CENTRE PERMANENT D'INITIATIVES

POUR L'ENVIRONNEMENT



CPIE Forêt de Brocéliande

Invertébrés

Orthoptères (criquets, sauterelles et grillons)

A l'échelle nationale et européenne, les orthoptères ne font l'objet d'aucun statut réglementé. En France métropolitaine, une seule espèce originaire de Méditerranée est protégée. Une liste rouge nationale des orthoptères a été proposée en 2004 mais elle ne propose des statuts que par secteur biogéographique (Sardet & Defaut, 2004).

Les inventaires réalisés dans le cadre de l'ABC ont permis de mettre en évidence la présence de trois orthoptères de milieux humides : *Conocephalus dorsalis* et *Pteronemobius heydenii*, tous deux menacés dans la plupart des régions de France possédant une liste rouge, mais aussi *Chorthippus dorsatus* pour laquelle la présence en Bretagne est très localisée.

Enfin, les inventaires pour l'ABC ont permis de mettre en évidence la présence du criquet des ajoncs (*Gomphocerippus armoricanus*). Inféodée aux landes sèches, cette espèce est menacée en Bretagne par la fermeture et l'enrésinement de ces milieux.



Figure 5 : Criquet des ajoncs (Source : INPN)

On peut néanmoins noter l'absence de l'éphippigère des vignes, pourtant présente du côté de Paimpont et à St-Malon-sur-Mel. L'absence de cette espèce aptère, pourtant facile à détecter au chant, pose la question de la continuité des landes de Concoret avec celles des autres communes alentours.

CENTRE PERMANENT D'INITIATIVES

POUR L'ENVIRONNEMENT



CPIE Forêt de Brocéliande

Odonates (libellules et demoiselles)

Parmi les espèces patrimoniales d'odonates de la région Bretagne, l'agrion de Mercure (*Coenagrion mercuriales*) et la leste dryade (*Leste dryas*) n'ont pas encore été observée sur la commune. Pourtant, elles sont toutes deux présentes sur Paimpont, commune limitrophe.

La recherche de ces espèces, après l'ABC, pourrait faire l'objet de prospections plus ciblées.

Coléoptères

Sur Concoret, trois espèces de coléoptères d'intérêt communautaire, selon la directive européenne « Habitat-Faune-Flore », peuvent être observées : le grand capricorne (*Cerambyx cerdo*), le lucane cerf-volant (*Lucanus cervus*) et le pique-prune (*Osmoderma eremita*). Le grand capricorne (*Cerambyx cerdo*) est également protégé à l'échelle nationale au titre de l'Arrêté du 23 avril 2007.

Le pique-prune est une espèce à enjeu sur la commune puisqu'il trouve refuge dans les arbres à cavités des haies de la commune. Pour préserver cette espèce, le maintien des arbres à cavités est nécessaire.

Rhopalocères (papillons de jour)

Sur Concoret, plusieurs espèces de papillons menacées dans la région ont été recensées.

Le gazé (*Aporia crataegi*), « vulnérable » en Bretagne (Buourd *et al*, 2018), est communément observés près des haies arbustives où il trouve des aubépines et des arbustes du genre *Prunus* pour y déposer ses œufs (Noé Conservation, 2012). Il a été observé en 2018 puis de nouveau en 2022 par des habitants de Concoret.

Les inventaires rhopalocères pour l'ABC de Concoret ont principalement porté sur les espèces de landes. Le faune (*Hipparchia statilinus*), en danger en Bretagne a été observé à plusieurs endroits de la commune. En revanche, les abondances étaient très faibles, probablement dû à un été très sec. L'agreste, quant-à-lui, n'a pas été trouvé sur la commune alors qu'il est relativement bien représenté sur l'ensemble du territoire de Brocéliande.

CENTRE PERMANENT D'INITIATIVES

POUR L'ENVIRONNEMENT



CPIE Forêt de Brocéliande



Figure 6 : Faune, photographie prise par Maël Garrin

Le céphale (*Coenonympha arcania*), lui aussi en danger dans la région, a également été signalé au Sud de la commune.

Amphibiens & Reptiles

Amphibiens

L'ensemble des amphibiens sont protégés à l'échelle nationale au titre de l'article 2 de l'arrêté du 8 janvier 2021. Ce taxon, particulièrement sensible aux modifications d'habitats et à l'assèchement des zones humides (UICN France *et al*, 2015), représente un enjeu important sur l'ensemble du territoire métropolitain. Plusieurs espèces sont considérées comme quasi-menacées en Bretagne, parmi lesquelles : les tritons ponctué (*Lissotriton vulgaris*) et alpestre (*Ichthyosaura alpestris*), la rainette verte (*Hyla arborea*) ou encore l'alyte accoucheur (*Alytes obstetricans*) (OEB, 2019). Le triton crêté (*Triturus cristatus*) fait également partie des espèces protégées au titre des annexes II et IV de la Directive européenne « Habitats-Faune-Flore ».

CENTRE PERMANENT D'INITIATIVES

POUR L'ENVIRONNEMENT



Figure 7 : Triton de Blasius, photographie prise par Glenn Dubois

Après l'inventaire d'une vingtaine de mares de la commune une espèce très recherchée sur le massif de Paimpont a enfin été découverte à Concoret en 2023 : le triton crêté (*Triturus cristatus*). En effet, la définition de la zone Natura 2000 avait notamment été déterminée par la présence de cette espèce mais aucun individu n'avait été observé depuis 2001 ! (Le Garff, B. et Frétey, T. 2001 : Expertise herpétologique du site Natura 2000 de Paimpont ; 51p). Les inventaires ont également révélé la présence du triton ponctué (*Lissotriton vulgaris*), espèce rare en Bretagne, ainsi que celle du triton alpestre (*Ichthyosaura alpestris*), triton palmé (*Lissotriton helveticus*), triton marbré (*Triturus marmoratus*), le triton de Blasius (*Triturus cristatus* x *T. marmoratus*), hybride entre le crêté et le triton marbré.

La grenouille rousse (*Rana temporaria*) et l'alyte accoucheur (*Alytes obstetricans*), noté comme déjà observés sur la commune en 2002, à la Jeannette pour l'un et à la carrière de Trékouët pour l'autre, n'ont pas été revus lors des prospections ABC.

Reptiles

Comme les amphibiens, toutes les espèces de reptiles sont protégées ainsi que leurs habitats par l'arrêté du 8 janvier 2021.



CPIE Forêt de Brocéliande

La vipère péliade (*Vipera berus*) a été découverte sur la commune en 2022. Cette espèce présente un enjeu important sur le territoire puisqu'elle est considérée comme « vulnérable » à l'échelle nationale et « en danger » sur la liste rouge de la région Bretagne (MNHN & OFB, 2022). On la retrouve dans les milieux plutôt ouverts, humides, où la végétation est dense (Matz & Weber, 1988).

Oiseaux

Selon les habitats considérés, plusieurs espèces à enjeux ressortent du diagnostic de l'ABC.

Le maintien d'un réseau bocager de qualité est impératif pour la préservation de multiples espèces. Parmi elles, la tourterelle des bois (*Streptopelia turtur*) et la Chêveche d'Athéna (*Athene noctua*) sont particulièrement sensibles à la destruction de leur habitat. Au sud de la commune, le pie-grièche écorcheur (*Lanius collurio*) a été aperçu en juin 2022. Cette espèce, en limite de répartition ici, est une espèce indicatrice de la qualité et la densité du bocage du territoire sur lequel il est installé (Brambilla *et al*, 2010).



Figure 8 : Chevêche d'Athéna (Source : flickr, J. C. Hinojosa)

CENTRE PERMANENT D'INITIATIVES

POUR L'ENVIRONNEMENT



CPIE Forêt de Brocéliande

Les haies bocagères servent également de corridors pour des espèces plus forestières. La mésange nonnette (*Poecile palustris*), le bouvreuil pivoine (*Pyrrhula pyrrhula*) et le pic épeichette (*Dendrocops minor*), menacés en Bretagne et/ou à l'échelle métropolitaine, habitent les forêts de feuillus ou forêts mixtes et peuvent utiliser les haies et petits boisements pour passer d'un réservoir à un autre. L'enrésinement de la forêt est une menace pour ces oiseaux.

Les espèces de milieux ouverts ne sont pas épargnées non plus sur le territoire. De nombreux milieux ouverts et semi-ouverts dépendent des pratiques agricoles, très diversifiées sur Concoret. Le maintien de prairies de fauche ou de pâturage extensif est important pour la préservation de pipits farlouses (*Anthus pratensis*) ou d'alouettes des champs (*Alausa arvensis*).

Les landes, aujourd'hui souvent laissées à l'abandon, constituent un habitat privilégié pour certaines espèces menacées telles que la linotte mélodieuse (*Carduelis cannabina*) ou le pipit farlouse. On y trouve aussi le bruant jaune (*Emberiza citrinella*) et la fauvette pitchou (*Sylvia undata*), deux espèces menacées en France métropolitaine. La région Bretagne, accueillant une grande partie des populations nationales de fauvette pitchou, a une forte responsabilité de préservation de cette espèce.

Mammifères

Mammifères non-volants

Peu de mammifères (hors chiroptères) ont été observés sur Concoret mais le manque d'observations sur la commune ne témoigne pas forcément de leur absence. Certaines espèces, notamment les micro-mammifères, sont très discrètes et difficiles à capter. Ainsi la répartition et la présence de ces espèces est encore très incertaine sur la commune, à l'exemple du rat des moissons.

Parmi les espèces remarquables, la commune a vu passer la loutre d'Europe (*Lutra lutra*) ou encore la crossidure leucode (*Crossidura leucodon*), espèce menacée en Bretagne.

CENTRE PERMANENT D'INITIATIVES

POUR L'ENVIRONNEMENT



CPIE Forêt de Brocéliande

Chiroptères (chauves-souris)

En ce qui concerne les espèces de chauves-souris, toutes sont protégées en France métropolitaine au titre de l'article du 23 avril 2007. Six sont classés en tant qu'espèces d'intérêt communautaire pour le site Natura 2000 « Forêt de Paimpont » : le petit et le grand rhinolophe (*Rhinolophus hipposideros* & *R. ferrumequinum*), la barbastelle commune (*Barbastella barbastellus*), le grand murin (*Myotis myotis*), les murins de Bechstein et à oreille échancrée (*Myotis bechsteini* & *M. emarginatus*). Toutes, hormis le murin à oreille échancrée, sont recensées sur Concoret.

Les inventaires de l'ABC ont permis d'ajouter la noctule commune (*Nyctalus noctula*) à la liste des espèces à enjeu du territoire.

Poissons

A part quelques opérations de pêches réalisées en 2013 et 2014, il existe très peu de données sur les poissons à Concoret. L'assèchement du ruisseau d'Isaugouët (lié à une mauvaise gestion de la vidange d'un étang en amont), en 2022 sur la zone du « petit pré » a permis de mettre en évidence la présence de l'anguille (*Anguilla anguilla*) et de la lamproie de Planer (*Lampetra planeri*). Cette dernière avait déjà été observée en 2020 par un visiteur du site.

La lamproie de planer, « préoccupation mineure » en Bretagne, est une espèce protégée au titre de l'article II de la directive européenne « Habitat-Faune-Flore ». Elles sont bio-indicatrices de la qualité des cours d'eau puisqu'elles sont sensibles à l'oxygénation, la pollution de l'eau ainsi qu'aux modifications environnementales (OFB, 2022 ; Puissauve *et al*, 2015).

L'anguille (*Anguilla anguilla*), quant-à-elle, est inscrite sur les listes rouges régionale et nationale comme « en danger critique d'extinction » (UICN France *et al*, 2010 ; OEB, 2019). Victimes de surpêche, affaiblies par la dégradation des milieux aquatiques et l'installation d'obstacles à la migration, les populations d'anguilles continuent de chuter malgré la mise en place d'un plan de gestion à l'échelle nationale (Bretagne Grands Migrateurs, 2022).

Espèces exotiques envahissantes

Plusieurs espèces exotiques envahissantes ont été recensées sur Concoret, aussi bien végétales que faunistiques.

CENTRE PERMANENT D'INITIATIVES

POUR L'ENVIRONNEMENT



CPIE Forêt de Brocéliande

D'après le Conservatoire Botanique National de Brest, les espèces exotiques végétales sont pour le moment peu représentées et très localisées. Concernant le laurier palme et la renouée du Japon, notamment, la propagation est à surveiller.

Le constat est le même pour les espèces exotiques envahissantes animales. L'écrevisse de Louisiane n'a pour le moment été trouvée que dans une mare du bourg. Une intervention rapide par une pêche d'éradication éviterait sa dispersion. Le ragondin (*Myocastor coypus*), le rat musqué (*Ondatra zibethicus*) et le rat surmulot (*Rattus norvegicus*) ont également été observés sur la commune.

Chez plusieurs particuliers, le champignon *Clathrus archeri*, originaire d'Océanie, a également été reconnue.

Le frelon asiatique ?

La tarente de Mauritanie (*Tarentola mauritanica*) a également été observée en 2023 chez un particulier au lieu dit Brangelin.

Continuités écologiques

Dans le bourg

Le bourg de Concoret, notamment avec le bâti et la route, est un secteur difficile à traverser pour des espèces à faible dispersion (triton, hérissons, insectes). Cet espace doit donc faire l'objet d'une attention particulière.

La présence de jardins et d'espaces verts rend en partie perméable le bourg de la commune, ceux-ci pouvant servir de corridors écologiques à de nombreuses espèces. La gestion différenciée et la préservation des haies sont également des éléments favorables à la biodiversité et qui lui permettent d'occuper le bourg.

De manière générale, plus le bourg sera végétalisé, moins il constituera une zone de rupture des continuités écologiques.

CENTRE PERMANENT D'INITIATIVES

POUR L'ENVIRONNEMENT



Intérêt de la gestion différenciée

Dans le cas d'espèces de prairies ou de pollinisateurs, donc principalement des insectes, la connectivité entre les différentes zones de prairies et pelouses peut se faire grâce à des bandes enherbées ou à la strate herbacée de haies. Ainsi, un simple élément herbacé comme une bande enherbée le long d'une route ou d'une parcelle cultivée peut permettre de reconnecter des populations. Des haies où la végétation sous les arbres est laissée à la belle saison constituent également de bons corridors pour les milieux prairiaux. Les espèces liées à ces milieux ne traversent pas les haies mais utilisent leur effet lisière pour se disperser, parfois même comme habitat.

La gestion différenciée est un excellent outil pour les continuités écologiques des prairies, pour maintenir des zones enherbées sur l'ensemble du territoire.

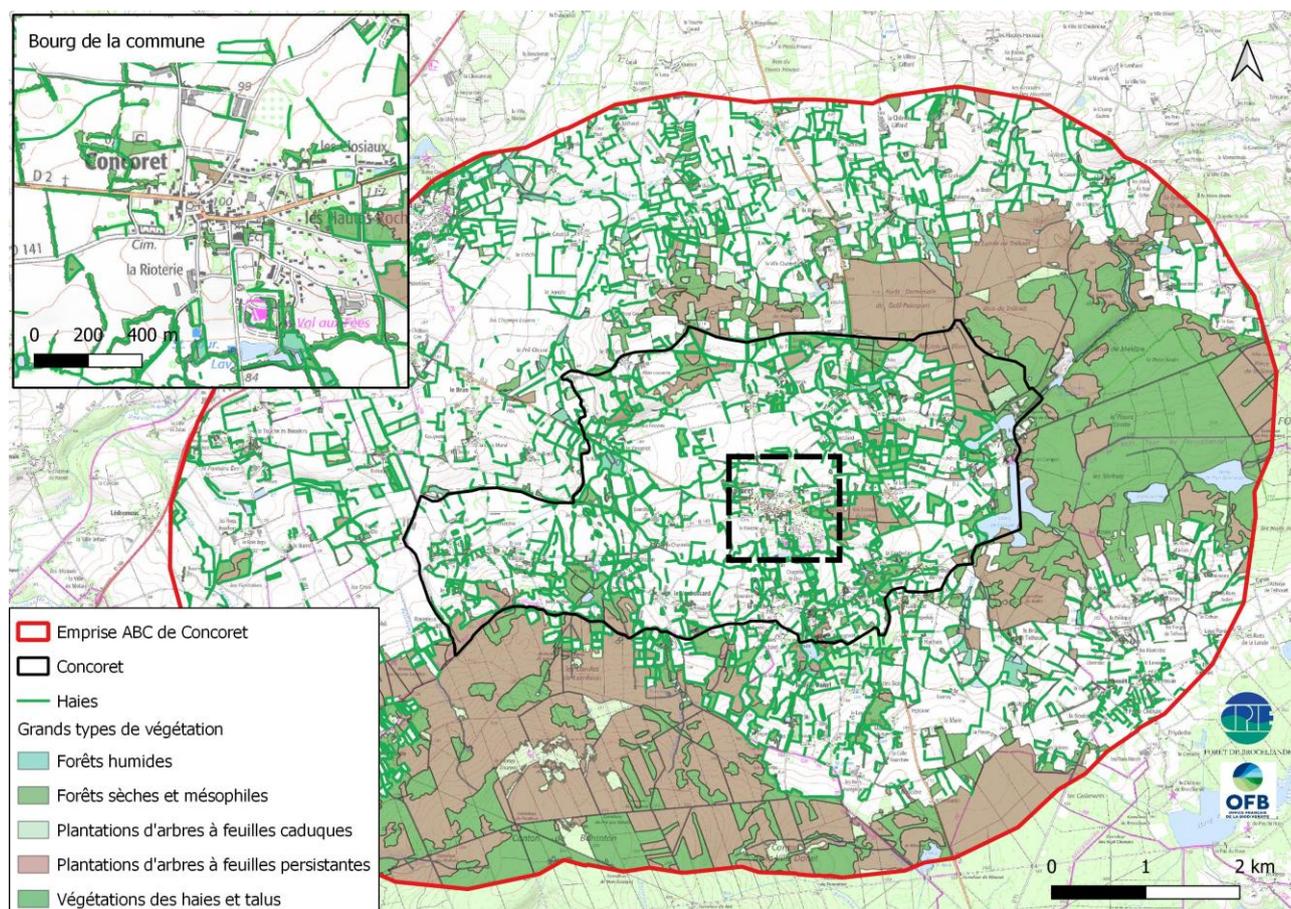


Figure 9 : Trame verte simplifiée



CPIE Forêt de Brocéliande

Rupture de la trame verte au Nord

Dans la modélisation de la trame verte, une grosse zone de fragmentation est identifiée au Nord de la commune entre le Vaugriot et Brangelin. Cette rupture est due à un manque en infrastructures agroécologiques de type haies ou petits boisements.

Cette zone agricole est menée en grandes cultures. Elle est entrecoupée de quelques boisements mais ceux-ci sont isolés et ne sont donc pas suffisants pour la dispersion des espèces forestières. De plus, le réseau bocager est aujourd'hui très fragmentaire.

Pour permettre la bonne mobilité des espèces forestières et des haies, une reconnexion de la trame verte dans ce secteur est à considérer. La plantation de haies permettrait d'agir positivement pour cette reconnexion.

Landes

Les landes, enjeu important sur le territoire, sont trop éparpillées et de trop petite surface pour être connectées entre elles. Pour des espèces à faible dispersion, la distance à parcourir est trop importante. Seules des espèces volantes, à forte dispersion (oiseaux) pourront facilement se déplacer d'une lande à l'autre et ainsi assurer la pérennité de leur espèce

La reconnexion entre les tâches d'habitats semble difficile. Si d'autres landes existaient auparavant, elles ont probablement été converties en culture, et par conséquent amendées, ce qui rend le changement irréversible. D'autres landes ont évolué en boisement. Ces dernières, suivant le niveau d'emboisement, pourraient être restaurées.

CENTRE PERMANENT D'INITIATIVES

POUR L'ENVIRONNEMENT



Références

Bibliographie

Amiaud B., & Carrère P. (2012). La multifonctionnalité de la prairie pour la fourniture de services écosystémiques. *Fourrages, Association Française pour la Production Fourragère*.

Brambilla M., Casal F., Bergero V., Bogliano G., Crovetto G.M., Falco R., Roati M. & Negri I. (2010). Glorious past, uncertain present, bad future ? Assessing effects of land-use changes on habitat sustainability for a threatened farmland bird species. *Biological Conservation*, 143, 2770-2778.

Debenne J., Lomet-Feral C., Olivaux E., & Thuault P. (2022). Approche intégrée sur le terrain de la commune de Concoret (56) dans le cadre d'un projet d'Atlas de la Biodiversité Communale (ABC) : Comment les composantes du bassin versant et ses activités socio-économiques impactent-elles les milieux aquatiques ?.

DIREN Bretagne (2006). Natura 2000 – Forêt de Paimpont – FR530005 – fiche descriptive.

Eau et Rivières de Bretagne (2021). Fiche n°21, Défrichement.

Noé Conservation (2012). Observatoire agricole de la biodiversité – Protocole Papillons, Comment les reconnaître ? - Guide d'identification des papillons à destination des observateurs.

Sardet E., & Default B. (2004). Les Orthoptères menacés en France. Liste rouge nationale et listes rouges par domaines biogéographiques. *Matériaux Orthoptériques et Entomocénétiques*, 9, 125-137.

Syndicat Mixte du Grand Bassin de l'Oust (2010). Étude territoriale du bassin versant de l'Yvel Hyvet - Programme Breizh Bocage.

UICN France, MNHN & SHF (2015). La Liste rouge des espèces menacées en France - Chapitre Reptiles et Amphibiens de France métropolitaine.

UICN France, MNHN, SFI & ONEMA (2010). La Liste rouge des espèces menacées en France - Chapitre Poissons d'eau douce de France métropolitaine.



CPIE Forêt de Brocéliande

Webographie

Bretagne Grands Migrateurs (s.d.). Biologie et écologie de l'anguille européenne – État des populations. <https://www.observatoire-poissons-migrateurs-bretagne.fr/biologie-et-ecologie-de-l-anguille-europeenne/etat-de-la-population-d-anguille>, consulté le 25 août 2022.

MNHN & OFB (2022). Espèce : Vipère péliade (La) (Français). Inventaire National du Patrimoine Naturel. https://inpn.mnhn.fr/espece/cd_nom/78141/tab/statut, consulté le 22 août 2022.

OEB (Observatoire de l'environnement en Bretagne) (2019). Évaluation des espèces en listes rouges régionales en Bretagne. <https://bretagne-environnement.fr/evaluation-especes-listes-rouges-regionales-bretagne-datavisualisation>, consulté le 22 août 2022.